

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon	Trois mois	Six mois	Un an
Département du Rhône	11	22	44
Département limitrophes	12	23	46
Autres départements	13	25	48

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Stouck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 4 Juin.

Discours de M. Ledru-Rollin à l'Assemblée ! Réponse de M. Thiers à la députation des Français résidant au Pérou ! Toast de M. Gambetta au banquet d'Auxerre !

Il semble vraiment que les chefs des différents groupes républicains se soient donné rendez-vous pour dire en même temps ce qu'ils pensent de la situation actuelle.

M. Ledru-Rollin avait posé sa candidature dans le département de l'Ain comme une protestation contre les projets restrictifs du suffrage universel ; il était donc bien certain qu'il prendrait la parole dans la discussion de la loi électorale politique. Son intervention dans un pareil débat semblait, aux esprits prudents, destinée à compromettre plutôt qu'à servir la cause de la République ; ces appréhensions étaient peut-être exagérées. Nous ne connaissons encore le discours de M. Ledru-Rollin que par une analyse trop incomplète pour que nous puissions l'apprécier ; mais l'orateur, se plaçant sur le terrain juridique, paraît s'être attaché à définir les conditions essentielles du mandat, et nous ne croyons pas que sa présence à la tribune ait produit tout l'effet qu'on en attendait.

Nos lecteurs trouveront plus loin l'allocution adressée par M. Thiers aux députés des négociants français du Pérou, qui lui ont offert un magnifique album. Les ennemis de l'ancien président s'efforcent de tourner en ridicule ces manifestations. Ils les trouvent monotones parce qu'elles sont fréquentes ; et c'est précisément leur grand nombre, comme leur spontanéité, qui fait leur importance. Il est vrai que l'improvisation de M. Thiers ne nous apprend rien de bien nouveau ; mais l'illustre vieillard, en présence des événements accomplis, n'a qu'à rappeler ses actes et ses paroles, pour les justifier. Dans cette dernière improvisation, il vient de dégager admirablement le véritable caractère et l'harmonie de sa vie politique : son principe a toujours été de prendre les faits pour point de départ et de les continuer en les améliorant.

Au début de sa carrière, il a trouvé la France monarchique, et s'est efforcé d'améliorer les conditions de la monarchie constitutionnelle ; mais cet essai a échoué par la faute des monarches.

Quand il a pris le pouvoir à Bordeaux, il a compris que la République conservatrice était seule possible, et il a eu le courage de rompre avec toutes ses traditions, avec toutes ses amitiés du passé, sachant préférer à tout le bien du pays. Voilà un grand exemple de patriotisme intelligent ! Que les membres du centre droit l'imitent, qu'ils acceptent franchement, comme un fait acquis, l'impossibilité de restaurer leur monarchie préférée, et ils auront l'honneur de sauver la France des dangers qui lui font courir les audacieuses tentatives du bonapartisme !

M. Gambetta s'est montré surtout préoccupé de ces dangers que l'élection de la Nièvre a dévoilés. Sa harangue est trop longue pour que nous puissions la reproduire intégralement ; elle n'occupe pas moins de douze colonnes de la République française.

Mais si nous faisons abstraction de tous les lieux communs et de tous les procédés oratoires auxquels il a fallu recourir pour faire supporter, après dîner, un discours aussi développé aux auditeurs les plus bienveillants, et provoquer, à intervalles réguliers, les rires et les applaudissements qui soulagent

l'attention, nous trouvons que l'orateur s'est appliqué à dénoncer la politique impériale, cette politique, « poursuivie avec plus de patience qu'on n'est habitué à en rencontrer dans les pratiques ordinaires du césarisme, — et qui consiste à corrompre la démocratie, à l'avilir et à la dégrader en une démagogie basse et d'autant plus redoutable, s'abandonnant aux mains d'un maître, elle croit y trouver la prospérité et la paix, tandis qu'il n'y a que la honte et les catastrophes. »

L'orateur a montré comment l'empire avait abusé de la démocratie :

Le 2 décembre 1851, ont eut l'idée de faire un coup de force contre les libéraux, contre la bourgeoisie française, contre les parlementaires, contre les députés, contre ces gens de pensée et de réflexion, soucieux de la liberté et de l'honneur du pays, que Napoléon III appelait des idéologues et que Napoléon III appelait les anciens partis. (Rires.) Et alors, se présentant au peuple comme un protecteur contre cette classe bourgeoise, on lui promit le bien-être matériel, une participation constante dans les affaires de l'Etat par le suffrage universel, une grande gloire au dehors par la constitution d'un pouvoir militaire incontesté, et qui, par sa vigilance, saurait se placer au-dessus de toute espèce de surprise, et enfin une certaine indépendance dans le domaine des idées, à l'égard de ce qu'on peut appeler l'oppression de la théocratie. On se piqua même de socialisme. On pensa, en enrégimentant les ouvriers, en les casernant, en leur distribuant des portions congrues, administrativement, par escouades, qu'on pourrait arriver à résoudre le problème de l'extinction du paupérisme. (Rires.) — Marquis unanimes d'approbation. C'est qu'au fond on avait une secrète pensée : on prétendait se servir du paupérisme et du socialisme pour effrayer le bourgeois, pour lui causer des nuits d'insomnie, pour museler cette bête fauve du prolétariat, on songeait à l'embragader.

M. Gambetta ajoute avec raison : « La peur, toujours la peur ! Voilà de quoi se nourrit la littérature officielle impériale depuis vingt ans. » Il comprend aujourd'hui que si l'empire est encore dangereux, c'est qu'il peut encore exploiter cette peur aveugle, et il s'efforce de rassurer tous les intérêts. Mais il ne peut lui échapper que M. Thiers, était, plus que personne, capable de triompher des répugnances et des frayeurs que les souvenirs du passé ont attachés au mot de République, et il doit amèrement regretter d'avoir consenti aux funestes manifestations, qui ont préparé le 24 mai. Nous n'en serions pas où nous en sommes si M. Gambetta ne s'était jamais départi de la modération, dont son discours est empreint. Nous sommes heureux de voir qu'il sait du moins profiter des leçons de l'expérience. Puisse-t-il n'être pas trop tard !

INFORMATIONS POLITIQUES

On a distribué aux députés le projet de loi relatif à l'abrogation du décret des 24 octobre, 10 novembre 1870, sur l'institution du jury en Algérie.

Le ministre de la justice constate dans l'exposé des motifs du projet de loi que, jusqu'à présent, l'expérience n'a pas été favorable à l'institution du jury en Algérie.

Depuis le 1^{er} janvier 1871, époque où il a commencé à fonctionner, la répression s'est considérablement affaiblie. Ainsi, pendant l'année 1871, la proportion des acquittements, qui avaient varié jusqu'alors de 9 à 16 0/0, s'est élevée à 39 0/0, sans qu'il soit survenu aucune modification dans la nature des affaires poursuivies.

M. Tailhan conclut de ce fait que la situation actuelle de l'Algérie ne comporte pas encore l'institution du jury.

M. Dahirel a déclaré hier à la 27^e commis-

sion d'initiative, chargée d'examiner sa proposition, que celle-ci n'avait pas un but purement monarchique, et ne tendait qu'à mettre l'Assemblée en demeure de statuer sur la forme définitive du gouvernement entre la république et la monarchie, l'empire ayant été écarté par un vote de déchéance.

M. Dahirel, qui avait fixé au 1^{er} juin la date où l'Assemblée devra se prononcer sur la forme de gouvernement, accepte maintenant celle du 5 juillet.

Après la déclaration de M. Dahirel, la commission a discuté la question de savoir si la proposition de l'honorable député devait ou non être renvoyée à la commission des lois constitutionnelles. Une décision sera prise à cet égard à la prochaine séance.

Le Journal officiel promulgue aujourd'hui la loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre.

On sait que cette loi a pour but d'assurer à tous groupes de soldats catholiques d'au moins deux mille les services d'un aumônier titulaire. Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales dont les élèves ne sont pas libres les dimanches et jours fériés, dans les prisons, pénitenciers militaires, le service sera confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon les besoins du service.

Un aumônier auxiliaire sera attaché aux rassemblements d'hommes inférieurs à deux mille et supérieur à deux cents. De même tout rassemblement contenant plus de deux cents protestants ou plus de deux cents israélites sera administré religieusement par un aumônier de leur culte.

Les dimanches et jours fériés un office spécial est fait pour toutes les troupes de la garnison. Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante.

La gauche républicaine, présidée par M. Duclerc, a tenu séance hier à une heure à Versailles. Le nouveau député de la Haute-Marne, M. Danelle-Bernardin, y assistait et s'est fait inscrire au nombre des membres de la réunion. Des explications ont été échangées à l'occasion du vote de mardi sur la question préalable opposée au projet de loi électorale.

De ces explications il résulte que les divergences qui ont pu se produire ont eu pour origine un motif des considérations de conduite parlementaire et que l'accord n'a cessé d'exister sur la question de principe entre tous les républicains de l'Assemblée, comme l'a manifesté clairement le second vote de la séance de mardi.

La réunion a délibéré sur l'attitude à prendre dans la suite des débats engagés et s'est ajournée à dimanche prochain à Paris, en confiant à son bureau et à son comité directeur la mission de conférer avec les bureaux des autres groupes républicains.

Le bruit court que le programme définitif de la partie du centre droit qui partage les vues politiques du duc d'Audiffret-Pasquier, serait : proclamation de la République définitive ; présidence septennale du maréchal de Mac-Mahon ; vice-présidence de M. le duc d'Aumale. Ce programme ne sera accepté que par une très-faible minorité du centre gauche. Le groupe Maleville n'en veut à aucun prix.

On lit dans l'Espérance du Peuple : Aucun conseil n'a été donné aux législatifs par leur chef, comme le prétend l'agence Havas. La dernière réunion a été sans résultat. Les chefs-législatifs, ainsi que leur président, sont décidés à adopter toutes les mesures capables de maintenir l'ordre, et à repousser celles qui auraient pour objet d'organiser la République, en premier lieu la Chambre haute.

On n'a pas hésité à décider qu'on devait se maintenir sur le terrain du 16 mai ; que l'extrême droite avait agi avec réflexion et calcul, guidée par son seul patriotisme, que par conséquent elle devait rester dans la voie qu'elle avait adoptée, déclarant bien haut qu'elle était

complètement étrangère à des sentiments d'intérêts personnels ; qu'elle n'avait qu'une pensée, celle de sauver la France.

Un des correspondants de Paris du journal le Nord croit pouvoir affirmer que l'accord est rétabli au sein du parti bonapartiste, et que pour sceller la réconciliation, le prince Napoléon, contrairement aux bruits répandus ces jours derniers, se présentera aux prochaines élections dans le département des Alpes-Maritimes, sous le patronage de la fraction de l'appel au peuple, autrement dit des impérialistes de Chislehurst. Comme la récente élection de M. de Bourgoing, dans la Nièvre, peut avoir pour conséquence de provoquer une vaste coalition de tous les adversaires de l'empire contre les bonapartistes, ceux-ci ont jugé nécessaire de réunir également toutes leurs forces sous un seul drapeau.

Un arrêté préfectoral prononce la suspension du conseil municipal d'Agde. Cet arrêté a été confirmé le 27 courant par le ministre de l'intérieur, qui a fixé la durée de la suspension jusqu'à la fin de la présente année.

L'arrêté du préfet de Lot-et-Garonne, vise les procès-verbaux des délibérations prises par le conseil municipal d'Agde, dans sa session extraordinaire de mars et avril dernier.

M. Ferdinand-Camille Dreyfus, rédacteur en chef de l'Avenir de la Sarthe, et M. Michel Bonhomme, gérant de ce journal, viennent de comparaître devant la cour d'assises de la Sarthe sous l'inculpation d'offenses à la personne du président de la République et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Ils ont été condamnés chacun à cinq mois d'emprisonnement et quatre cents francs d'amende.

La Chambre des députés de Darmstadt a adopté une loi portant que les fonctionnaires en activité ou en retraite qui feront partie du conseil de surveillance d'une société d'actionnaires perdront leurs appointements ou leur pension.

Un journal hongrois, la Réforme, a publié, il y a quelques jours, des révélations relatives à un prétendu complot des Croates dans le but de se séparer de la Hongrie pour se réunir avec l'Autriche cisleithane.

D'après l'article de la Réforme, l'évêque Strossmayer serait le chef secret de cette conspiration ; le but qu'il se serait proposé consisterait à fonder un Etat slave du Sud ; pour y arriver, il voudrait renverser avant tout le système dualiste ; par ce moyen il compterait arriver à annexer la Dalmatie au royaume croate et plus tard même la Bosnie, et, à ce prix, le parti national croate serait prêt à envoyer ses députés au Reichsrath autrichien, au lieu de les envoyer à la Diète de Pesth.

Ces bruits, occasionnés par la présence de quelques notables dalmates à Agde, ont produit une telle émotion en Hongrie, que le gouvernement croate a jugé nécessaire de les démentir formellement dans son journal officiel : les notables dalmates ne seraient venus à Agde que pour des négociations ayant trait à la jonction des chemins de fer des deux provinces.

Un point à noter, c'est que le journal officiel d'Agde, tout en démentant l'existence du complot en question, reconnaît que l'annexion de la Dalmatie à la Croatie est un vœu unanime de la nation croate ; seulement, dans l'intention des hommes politiques croates et hongrois, cette annexion ne s'opérerait pas au bénéfice de la Cisleithanie, en lui ramenant la Croatie, mais à son détriment, en lui faisant perdre la Dalmatie. Le sens-façon avec lequel on dispose ainsi, au-delà de la Leitha, de cette dernière province, n'est pas tout à fait rassurant pour la moitié occidentale de la monarchie austro-hongroise. Un jour ou l'autre, la question dalmate fera naître de sérieuses difficultés entre Vienne et Pesth.

Tout l'intérêt du moment se concentre dans les tentatives de rapprochement entre les deux centres, et les efforts qui sont faits, de part et d'autre, pour aboutir à une solution pratique. Notre correspondant de Versailles

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

3 juin 1874.

Hier de nouvelles manifestations en faveur de l'union des centres ont eu lieu à la réunion du centre gauche, aucune opposition ne s'est élevée à l'encontre et M. Robert de Massy a déposé une proposition d'organisation des pouvoirs du maréchal, analogue à celle rédigée la veille par M. Marcel Barthe. Tout vote a été ajourné sur la nouvelle que le centre droit communiquerait mercredi un programme sur lequel l'accord pourrait se faire.

Ce matin, en effet, le centre droit s'est réuni, mais la discussion s'est prolongée et ce n'est que demain que les termes de la résolution proposée seront définitivement arrêtés. Il est à craindre qu'il n'y ait à cette occasion une scission de la réunion une partie des membres allant à la droite, quelques-uns peut-être inclinant vers le bonapartisme.

Quant aux termes précis de la résolution, je ne saurais pour le moment vous les faire connaître, mais en voici le sens général : Elle débute par un éloge du ministère de Broglie et des efforts qu'il a faits pour arriver à une organisation du régime actuel, tout en maintenant dans le pays un ordre parfait. Le but poursuivi par le centre droit, est-il dit ensuite, était d'établir en France le régime parlementaire avec la monarchie constitutionnelle, ce résultat n'ayant pu être atteint, il est indispensable dans l'intérêt du pays de fonder un gouvernement stable et présentant toutes les garanties désirables de sécurité et de durée. Ce gouvernement doit être celui confié par nous au président actuel de la République et dans le cas où par un événement imprévu le président viendrait à disparaître, il devrait être pourvu par la Chambre ou par les chambres à son remplacement immédiat. Le nouvel élu jouirait de tous les droits, de tous les pouvoirs confiés au président actuel, et son autorité devrait s'exercer jusqu'à l'expiration des 7 années. Le septennat expiré, les assemblées existantes auraient à pourvoir à la vacance du pouvoir sous la forme qui leur semblerait le plus convenable dans l'intérêt du pays.

Tel est le sens général de ce programme. Une partie du centre gauche s'y rallierait volontiers ; une autre partie et un certain nombre de membres de la gauche modérée l'accepteraient également si l'on pouvait y joindre l'annexion du moment auquel l'Assemblée actuelle devra se séparer. Il n'y a rien d'impossible à ce que cette date soit fixée et probablement ce n'est pas sur ce point que portera la difficulté d'un accord.

Le dissentiment se manifestera probablement sur la question intérieure et sur la manière plus ou moins nette dont sera reconnue la forme républicaine. Quelques difficultés se présenteront les négociations, et ces difficultés seront graves et multiples, un fait contribuera à les applanir, c'est l'attitude actuelle des bonapartistes. Les amis des princes d'Orléans, qui tous siègent au centre droit, sont fort émus de la déclaration des bonapartistes relative aux biens de la famille d'Orléans : « Cette fois-ci, auraient-ils dit, nous ne nous contenterons pas de saisir leurs propriétés, nous les vendrons hectare par hectare. » On conçoit qu'en présence de pareilles menaces les amis des princes aient hâte d'organiser quelque chose pour résister à l'envahissement de l'impérialisme.

L'ouverture du Japon aux étrangers

Les étrangers n'ont, comme on le sait, droit de résidence au Japon que dans certains ports concédés par les traités de 1858 et de 1866. Ces ports sont au nombre de sept : Yeddo, Yokohama, Hiogo, Osaka, Nagasaki, Hakodate et Née-Gata. Si dans ces der-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 5 Juin 1874

53

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Un domestique chargeait une carriole de son bagage, un peu trop considérable pour avoir été honnêtement gagné. Si M. de Bussières s'était avisé de jeter un regard curieux dans ces caisses profondes, il y aurait certainement reconnu beaucoup de ses dépouilles optimes, acquises par contrebande, et qu'il aurait eu le droit d'arrêter aux portes. Mais le vieux Céladon était au-dessus de ces misères. Bien plus, alors que ces demoiselles étaient à peine venues en sabots, il les renvoyait en voiture.

Grâce à l'amour-propre de Mariette, laquelle tenait à prouver qu'elle pouvait se passer des prospérités, grâce aussi aux mille charmants petits soins apportés par Francine dans des détails du service, le dîner fut une œuvre d'art.

Le colonel, si enclin aux discussions, se gardait bien de contrecarrer le sujet qu'il allait, tout à l'heure, falloir attendre.

M^{me} Duranton, cachait si bien sa douleur que, par la force de sa volonté, elle lui donnait des semblaïns de gaieté.

On souscrivait à toutes les envies du gentilhomme ; on le dorlotait comme un enfant malade.

— Oui, mon cher cousin, — certainement, mon bon oncle, — vous avez bien raison, c'est clair comme le jour, j'ai toujours dit que vous étiez un homme d'un grand sens, — plein de cœur, — l'équité en personne, — quelle bonnie mine vous avez ! — quelle verdure ! — vous rajoutez tous les jours un pied, bon ciel, — le goût de Brillat-Savarin, — l'estomac de Gargantua, et autres douceurs destinées à faire passer l'amertume du plat imprévu qu'on lui destinait au dessert.

C'était une double fête de la vanité et de la gourmandise satisfaites à laquelle le baron ne s'était jamais aussi complètement trouvé.

— Ah ! s'écria-t-il au comble de la jubilation, voilà comme je voudrais vivre toujours !

— Il ne tiendrait qu'à vous, mon oncle, répondit Francine, d'entamer le feu d'artifice.

— Tu crois ?... Aurais-tu, par hasard, une recette pour cela, comme pour faire mariner le chevreuil ?

— Oui, mon oncle, et une recette bien simple : il faut marier Christian. C'est le seul moyen d'avoir une maison bien organisée, bien tenue.

— Ma fille a raison, ajouta le colonel ; il faut ici une femme jeune et gaie, douce et entendue, qui ne lésine pas, mais qui sache compter. Il n'y a pas de fortune, si robuste qu'elle soit, qui puisse résister à des dilapidations de chaque jour, comme celles dont tu étais victime. Pierrotin m'en a comblé de belles !

De quel se mêle-t-il, ce vieil imbécile ?

Il se mêle de te servir, puisque tu le paies pour cela.

Ce qui ne saurait être contesté, mon cher

oncle, repris avec une tendresse infinie M^{me} Duranton, c'est que vous ne pouvez rester seul plus longtemps. Voyons, ne vous serait-il pas bien doux de voir aller et venir autour de vous, attentive à vos desirs, souriante, empressée, une aimable bru...

— Elle ne se dit pas de sottises, pensa le baron.

Une aimable bru, qui retiendrait ici le cher déserteur et vous ferait renaitre en un joli chérubin blond et rose !

— Là, là, mignonne, interrompit en souriant M. de Bussières, de quel train tu y vas ! ô innocence, voilà de tes hardiesses ! Mais pourquoi donc serais-tu blonde, ce marmot ? Il n'aurait, ce me semble, aucun titre légitime à cette parenté avec le sieur Phœbus et la dame Cécile.

Le moment fatal approchait ; la pauvre Francine perdait contenance ; le colonel pensa qu'il fallait faire donner le gros de l'armée.

— Brun ou blond, reprit-il, il importe peu. Il importe beaucoup, car j'entends bien que ce bambin de l'avenir ressemble à sa mère, et comme la mère sera brune...

— Qu'en sais-tu ?

— Dame, à moins que Francine ne change de couleur.

— Ecoute, mon ami, reprit gravement M. Duranton, puisque nous avons entamé ce sujet, je crois que le moment est venu de nous en expliquer loyalement.

— Expliquons-nous-en, colonel ; je ne demande pas mieux.

— Moi aussi, continua M. Duranton, je n'aurais pas mieux demandé que de voir se resserrer nos liens de famille ; seulement, c'était à la condition que les deux cœurs fussent du contrat.

— J'espère qu'ils en seront.

— Ma fille n'aime pas Christian, reprit le colonel.

— Hein ! que m'apprends-tu là ? C'est-à-dire, en ce cas, qu'elle ne l'aimerait plus.

— Plus ou pas, c'est absolument la même chose.

— Voilà du nouveau, par exemple ! s'écria le baron.

— Demande-le-lui à elle-même, reprit M. Duranton ; n'est-ce pas, Francine, que tu as renoncé à épouser ton cousin ?

— Oui, mon père, répondit celle-ci à demi-voix.

— Voilà un oui qui manque de netteté. Mais, dernièrement encore, chère petite ingratitude, nous nous plaisions à former des projets dont cette union était la première base.

— Souvent femme varie, dit héroïquement le colonel.

— Alors, il n'y a rien de perdu, reprit le baron ; qui a varié hier peut varier demain... Et en quoi monsieur mon fils a-t-il pu démentir de ses sympathies, mademoiselle ma nièce ?

— La sympathie et l'amitié y sont toujours, dit le colonel ; seulement il y a ce... je ne sais quoi... de plus tendre... qui ne se commande pas ; n'est-ce pas, Francine ?

— N'est-ce pas, Francine ! n'est-ce pas, Francine ! s'écria le baron, tu as l'air de croire qu'elle ne sache pas bien sa leçon.

— Que diable ! laisse-la donc s'expliquer elle-même.

— Mon père a dit vrai, confirma la courageuse fille.

— Et que va dire Christian ?

— Christian se résignera, répondit M. Duranton.

— Fais-moi le plaisir de laisser parler ta fille.

— Je crois même que c'est déjà fait, ajouta Francine en essayant de sourire.

— Pourquoi me parlez-vous d'une aimable bru à faire régner ici ? C'était donc pour augmenter mes regrets ?

— Il n'y a pas que moi, mon bon oncle.

— Je ne suis plus votre bon oncle, mademoiselle. C'est très-mal ce que vous faites là ! Infidèle à votre âge !...

— Mais, mon oncle... D'ailleurs, Christian lui-même !

— Christian lui-même !... Je voudrais bien voir !...

— Après tout, mon cousin, ces enfants sont maîtres de leur cœur ; moi, j'ai pour principe...

— Oui, je sais, tu as toujours beaucoup de principes... tu es même à cheval dessus... l'habitude de la cavalerie... Eh bien, Francine, ajouta M. de Bussières en se tournant vers sa nièce, veux-tu que je te dise ?... Moi aussi, j'ai appris à déchiffrer ce grimoire qu'on appelle un cœur ; or, je lis dans le tien que la petite fermière de Chamblay... M^{me} Chose... je ne sais plus comment... te porte de l'ombre ; et il y a du dépit sous sa roche.

— Non, mon oncle, je vous assure... Christian n'aimerait pas Modeste que ma résolution resterait la même.

— Il l'aime donc ? demanda le gentilhomme.

— Elle est assez jolie et assez distinguée pour cela, répondit M. Duranton.

— Peuh ! une amourette ! un feu de paille ! Elle l'aime aussi, ajouta Francine.

— Je le crois sans peine. Christian est assez bien tourné pour cela... mais ce n'est pas une raison...

— Trouve-m'en donc une meilleure que celle de s'aimer.

— Encore un de tes principes, n'est-ce pas ?

— Sans doute, mon cousin ; et le plus arrêté de tous... D'ailleurs, plus d'un gaillard homme serait fier d'épouser M^{me} Francine...

— Qu'est-ce que cela me fait ?

— Elle est parfaitement élevée...

— Tant mieux pour elle !

— Elle est riche...

— Grand bien lui fasse !

— Et ferait l'ornement de plus d'un salon.

— Pourvu qu'elle n'orne pas le mien, c'est tout ce que je lui demande.

— Somme toute, c'est un excellent parti.

— Je le crois bien ! C'est même un parti brillant, éblouissant, abracadabrante ! De quoi pourrions-nous bien écarteler nos armes ? De deux heurts sur un champ de seigle.

— Ce champ-là en vaut bien un autre.

— Cela dépend des godais, mon cousin... Tu me fais rire, parole d'honneur ! mais j'aime à croire que, si Christian était là, tu modérerais tes discours ; il n'est déjà que trop enclin à porter au nues ces maudits Francine...

— Dans trois mois, il épousera Francine.

— Celle-ci balança sa petite tête de gauche à droite et de droite à gauche.

porter les républicains, mais leur faire peur, jamais ! (Vifs applaudissements à gauche.)

Le procès-verbal est adopté.

M. Cayrol dépose une proposition de loi relative à la levée de l'état de siège dans le département de l'Aube.

M. Krantz, au nom de la commission d'enquête sur les voies de transport, dépose un rapport sur les voies navigables de la Manche.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{re} délibération sur le projet de loi électoral.

M. le marquis de Castellane dit que les réformes proposées par la commission sont insuffisantes; quelques modifications dans les conditions d'âge et de domicile ne changeront rien à la situation de la société française; l'espérance est un rêve. Il faut réagir courageusement contre la loi du nombre: la souveraineté n'appartient pas au peuple.

La société française repose depuis quatorze siècles sur l'hérédité et la liberté. Le peuple n'a pas le droit de briser sa tradition nationale. L'histoire démontre que jamais aucun progrès n'est accompli sous l'action des masses maîtresses de leur gouvernement.

Avec la souveraineté du nombre, il n'y a ni stabilité, ni sécurité. Examinons le suffrage universel: si on ne serait pas la représentation; il faudrait en revenir ou à la constitution de 1793 ou au système de l'appel au peuple.

Un prince qui en quatre ans agirait comme a agi le peuple souverain serait regardé comme un fou. Le nombre en 1870 a proclamé l'empire, quelques mois après l'envoyait à l'Assemblée une majorité monarchiste, aux élections partielles il se prononçait en majorité pour des candidats républicains.

Sont-ce là des preuves de sagesse? Avec la loi du nombre, il n'y a de possible aucun gouvernement sérieux; la véritable souveraineté nationale a toujours consisté, jusqu'en 1789, dans l'union du roi et de la nation.

Depuis que la souveraineté du peuple gouverne, qui a gagné le peuple à sa prétendue souveraineté? Y a-t-il gagné en liberté, en richesse, en sécurité, en grandeur nationale? Dans nos révolutions comme dans nos guerres, c'est l'influence du nombre qui a causé les plus grands désastres.

La loi du nombre finira par compromettre l'unité française elle-même. Partout, en effet, et toujours la démocratie aboutit à la dissociation nationale.

Où, la souveraineté du nombre perd le pays; il faut avoir le courage de la supprimer; on ne porte pas ainsi atteinte à la souveraineté nationale qui comprend tous les droits et tous les intérêts de la nation.

Cette loi du nombre a été déclinée sur la France par quelques hommes réunis autour d'un tas de papiers. Une Assemblée légale n'a-t-elle pas le droit de défendre ce qui a été fait ainsi? On invoque l'opinion publique; et c'est par elle qu'on prétend justifier toutes les usurpations.

Un Scythe d'esprit disait à Solon: « Ce que j'admire dans votre république, c'est que ce sont les sages qui proposent les lois, et ce sont les fous qui décident. » N'est-ce pas vrai de tout Etat où la loi du nombre est le dernier mot?

Il faut prendre un parti courageux et remplacer la représentation du nombre par la représentation des intérêts. Le suffrage doit rester universel; mais le vote de chacun doit peser dans la proportion de sa part d'intérêt social. Or, la propriété est le signe de cet intérêt social; plus on possède, plus on a d'intérêt à protéger ce qu'on a.

Le meilleur système pratique qui existe dans ce sens est le système allemand; l'orateur en recommande l'adoption et invite la majorité conservatrice qui a vaincu la Commune, dissout les gardes nationales et fait le 24 mai, à livrer un dernier combat contre la démocratie. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Ledru-Rollin. — Je croyais que, dans une question de cette importance, qui touche à un côté aux grands dogmes de la solidarité humaine, et de l'autre au salut de la France, il n'y aurait place que pour une discussion sérieuse. C'est ce que je vais essayer de faire.

Je ne discuterai pas les détails de la loi; je la repousse en bloc, parce que, malgré la faculté constitutive que vous vous êtes donnée, — et sur laquelle je ne m'explique pas, je crois à votre incomptence.

Vous pouvez être compétents pour tout, excepté pour la loi électoral qui vous a élus. (Réclamations à droite.)

Qu'est-ce au fond? Des mandataires. Or, le mandat a ses règles et ses limites. Le mandat, ou bien il est spécial, et vous n'avez pas de mandat spécial pour faire une loi électoral. (Bruit à droite), ou bien il est général.

S'il est général, vous ne pouvez qu'administrer. (Bruit à droite.) Vous n'avez pas le droit d'aliéner. (Réclamations à droite) le droit qui vous a élus.

Vous lui est frappée d'avance d'un vice originaire; vous lavez le salut public, l'ordre social. En quoi est-ce ordinaire? Il est ordinaire que le crime reprochez-vous au suffrage universel? Il s'est trompé, sans doute, au jour du plébiscite. (Bruit.)

On, quand il a été consulté sous forme de plébiscite, et ce n'est que le jour de l'erreur. (Rires ironiques et approbations à droite.) Au dernier plébiscite, le peuple a-t-il voulu la guerre?

Voilà à droite. — Non!

M. Ledru-Rollin. — A-t-il cru qu'il votait la guerre?

Voilà à droite. — Non!

M. Ledru-Rollin. — Donc, sous forme de plébiscite, cette parole du suffrage universel, (Bruit à gauche.) le suffrage universel s'est trompé. En dehors de cela, que reprochez-vous au suffrage universel? Des élections républicaines? S'il vous donnait des élections royalistes, y voudriez-vous toucher? (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Je sais ce qu'on dit; on veut seulement épurer le suffrage universel. C'est ce qu'on a fait à Rome. On a bien épuré, qu'un moment est venu où le dictateur a été le peuple à lui tout seul. Mais alors est arrivée l'invasion des barbares.

Non, par le suffrage universel nous avons effacé toutes les castes, établi l'égalité des citoyens. Veux-allez défaire tout cela, créer des citoyens actifs et passifs; vous allez avoir, comme dans les républiques italiennes d'autrefois, les « gras » et les « maigres ».

Nous, nous voulions des frères; vous allez faire des ennemis. C'est immoral, et c'est surtout dangereux. On avait fait cela aussi à Rome; et puis, ces hommes qu'on avait désintéressés de la patrie, qu'on avait mis hors la loi de citoyens, ce sont eux qui ont ouvert aux étrangers les portes inviolées. (Mouvement.)

Donc vous rétablissez des divisions dans cette France dont le grandeur était dans son unité; je répète que c'est dangereux.

Et pourquoi le voulez-vous? Pour rétablir une des formes de gouvernement qui sont tombées. Laquelle? Est-ce la monarchie de droit divin? Celle-là, vous ne l'avez jamais en France. (Bruit et interruptions.)

La monarchie modérée? Il y a longtemps que son histoire est faite. (Interruptions.) Montesquieu, qui était un partisan des gouvernements modérés, a déclaré qu'elle ne pouvait vivre que par la fraude et mourir par la corruption. Nous l'avons bien vu.

Comment est tombé le gouvernement de Louis-Philippe? Sous la révolution du mépris. (Exclamations à droite.) Puis vint l'Empire. Son cycle est terminé en ces deux dates: Waterloo et Sedan. trois invasions, le démantèlement et l'aggravement de la France.

Reste la République. La République paraît vous frayer beaucoup. (Oui! oui! à droite.) Pourquoi? Elle n'a jamais existé comme gouvernement en France.

La République n'a jamais existé comme gouvernement en France. La Convention a été un camp réduit à se défendre au dedans comme au dehors.

La deuxième République, celle de 1848, n'a pas été un gouvernement; elle n'a jamais été constituée. (Bruit.) Elle a bien eu une Constitution, mais dès le lendemain de cette République si élémentaire. (Bruit à droite.) Vous, monarchistes, vous attaquez sa Constitution.

A droite. Mais c'est vous! Et le 15 mai! et le 13 juin.

M. Ledru-Rollin. — Le 15 mai n'a été qu'une conspiration bonapartiste. (Exclamations et rires.)

L'agent principal du 15 mai, Hubert, a été condamné; l'Empire n'a-t-il pas gracié, et ce condamnément n'a-t-il pas obtenu, non-seulement une concession de chemin de fer, mais une place d'administrateur d'un chemin de fer?

M. Rouher. — Ce sont là des erreurs matérielles. (Bruit à gauche.)

M. Ledru-Rollin. — Voulez-vous que je vous parle du 13 juin? Au 13 juin, sous l'impulsion du clergé, on fit la fameuse campagne de Rome.

C'était une violation de l'article 5 de la Constitution qui interdisait d'intervenir dans les affaires des peuples étrangers.

De nombreux députés et journalistes pensèrent qu'il fallait faire une manifestation pacifique contre cette violation.

La journée du 13 juin n'a été que cela. (Bruit.) Reste le crime de la journée du 24 juin. Qui l'a amenée, cette journée? Les preuves sont là. La veille de cette journée fatale, M. Rouher demandait la dissolution immédiate des ateliers nationaux.

Le lendemain, M. de Falloux, malgré les engagements contractés qu'il avait pris, licenciant les ateliers nationaux et jetant dans la rue, sans secours, des milliers d'ouvriers.

Et qui les entraîna à la lutte, ces ouvriers? D'une part, un homme qui, à la tête de 300 individus armés, parcourait les rues en criant: « Poëlon! nous l'aurons ». (Bruit et rires.) D'autre part, condamné, a été ensuite relâché et récompensé.

A cette époque, les bonapartistes futurs et les royalistes se donnaient la main.

Les quinze premiers drapeaux qui me furent apportés à moi, membre de la commission exécutive, étaient quinze drapeaux blancs. (Exclamations à droite.)

Les barricades qui s'élevaient dans le faubourg Saint-Germain étaient commandées par un ancien chouan de 1832. (Bruit à droite.)

M. de Bampierre. — C'est faux, faux, faux!

M. Ledru-Rollin. — Son nom était Charbonnier de la Guénerie, et pendant cette journée terrible, le comte de Chambord attendait à la frontière. (Bruit et rires à droite.)

On me demande qu'est-ce que cela prouve? Franchement, c'est de la naïveté. Cela prouve que les monarchistes blancs et les bonapartistes n'ont pas laissé un seul moment de répit à la République. (Rires.)

M. de Kerdrel. — Elle n'aurait pas vécu six mois si nous ne l'avions pas soutenue.

M. Ledru-Rollin. — Cela prouve que la République, ni en 1792, ni en 1818, n'a jamais été essayée sincèrement.

Cette république vous effraie donc bien? Pourquoi? Dans un pays où chaque citoyen possède sa parcelle de terre, peut-être être autre chose que conservateur?

Cette république, qui a contribué par son nom seul à l'emprunt de 5 milliards, n'a donc aucune espèce de raison d'être repoussée par vous, si ce n'est de vous préjugés et de vieilles passions dont vous ne voulez pas faire le sacrifice à la France.

Vous le savez, elle ne sera pas votée. Vous êtes constituants et vous ne pouvez pas constituer. Où en sont les affaires? Les impôts rentrent-ils? Le déficit augmentera-t-il en 1875. J'attendez aux moindres s'il y a encore des transactions.

La confiance ne peut pas revenir sans un gouvernement définitif. Vous ne pouvez pas imposer au pays, à un pays pour lequel vous seriez tous prêts à mourir, une telle déperdition de forces, 16 lois électoral, 10 constitutions ne l'ont pas préservé des bouleversements. A quoi bon en faire une nouvelle?

Au lieu de mutiler le suffrage universel, faites un grand acte de patriotisme, prononcez votre propre dissolution, et dès le lendemain la France se relèvera. (Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite. — Aux voix!)

Voilà divers. — La clôture.

M. le vicomte de Maux. — Je ne viens pas m'opposer à la clôture, mais si l'Assemblée estime que la question doit continuer, je lui demande le renvoi à demain. (La clôture.)

M. Baudin, président de la commission. — Au nom de la commission, je m'oppose formellement à la clôture. Le projet de loi a été attaqué des deux côtés; il faut que la commission s'explique. (Très-bien! très-bien! — A demain!)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le marquis de Talhouët. — Je demande à l'Assemblée de rétablir à son ordre du jour le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire au budget de 1874 pour le rattachement de la commission d'examen des ouvrages dramatiques, projet de loi dont je suis rapporteur.

La séance est levée à 5 heures 30.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

3 juin.

La commission désignée hier par le centre droit pour arrêter le programme de la réunion n'est pas chargée de formuler des propositions à l'adresse du centre gauche, mais de rédiger un manifeste qui sera en quelque sorte la profession de foi collective du groupe. Cette commission se composait d'abord du président, M. d'Audiffret, et de deux vice-présidents, MM. de Goulard et Léonce de Lavergne; à ces trois députés on a adjoint M. le duc de Broglie.

Cette adjonction n'est pas heureuse, car le duc de Broglie est un des hommes qui, par sa politique depuis le 24 mai, ont le plus contribué à mettre aux prises le centre droit et le centre gauche. Un tel choix fait ainsi augurer des dispositions du centre droit.

Quoi qu'il en soit, il est possible que nous sachions ce soir même à quoi nous en tenir: le centre droit s'est réuni avant la séance et il délibérait encore après trois heures. On suppose que les discussions ont dû être très-vives. M. Buffet ne présidait pas l'Assemblée, d'où l'on a conclu qu'il avait voulu assister à la séance du centre droit. D'après les bruits les plus répandus, le programme qui s'élabora en ce moment doit se rapprocher beaucoup de celui qui avait un instant réuni dans la même combinaison ministérielle des gens comme M. de Lavergne et M. Waddington.

Toutefois, le centre droit est divisé en deux courants parfaitement distincts: dans l'un, on paraît résolu à faire de larges concessions à la gauche, notamment à accepter le premier article de la loi Dufaure, avec ce complément que la présidence de la République est attribuée, en tout cas au maréchal jusqu'au 20 novembre 1880.

Dans l'autre fraction du centre droit, on voudrait avant tout conserver l'union avec la droite modérée; dans ce but, on ne consentirait pas à accentuer le caractère républicain du gouvernement; on admettrait bien le septennat impérial, mais avec transmission des pouvoirs; mais on s'en tiendrait à la trêve des partis, l'étiquette républicaine étant cependant conservée. M. le duc de Broglie se serait déjà prononcé pour ce dernier parti. M. le duc d'Audiffret défendrait énergiquement le premier.

Ces tiraillements me font penser qu'aucune résolution définitive ne sera prise aujourd'hui même. Toutefois les discours de M. Lacaze paraissent avoir produit une assez vive impression sur son caractère éminemment conciliant. Le centre gauche aura gardé dans cette affaire le privilège de la fermeté, de la modération et du désintéressement. Il n'a rien demandé, il n'a rien abandonné, il reste lui-même.

La République française publie ce matin un discours de M. Gambetta qui forme 14 colonnes du journal: M. Gambetta a peut-être mon-

tré moins d'éloquence que d'habitude; mais le fond de son discours est intéressant à plusieurs points de vue. D'abord, l'orateur s'est abstenu de toute espèce d'attaques contre l'Assemblée. Il a eu le bon goût de mettre en relief les efforts et les services du centre gauche, sans s'appesantir sur les fautes et les malheurs du centre droit.

Il s'est attaché tout particulièrement à flétrir l'empire dans le passé et à démolir dans le présent la doctrine décevante de l'appel au peuple. On pouvait croire jusqu'ici que le bonapartisme faisait plus de bruit que de mal; mais comme sa propagande a déjà réussi sur quelques points, le parti républicain est tenu d'avertir et d'éclairer les populations sur ce que le retour de ce régime néfaste amènerait de hontes et de désastres.

Le discours de M. Gambetta est une réponse à l'élection de la Nièvre, et une pareille manifestation était assurément plus utile et plus urgente qu'un appel à la dissolution de l'Assemblée ou une raillerie à l'adresse de la république conservatrice.

M. Thiers a prononcé, lui aussi, une petite harangue; mais elle n'a pas le caractère d'un manifeste comme la réponse de l'ancien président de la République aux députés bordelais.

M. Thiers a raconté aux députés des Français habitant le Pérou, comment il s'était rallié à la République, le seul gouvernement aujourd'hui possible, surtout après l'avortement des tentatives monarchiques. Le passage le plus intéressant de cette allocution est celui où M. Thiers a déclaré qu'il croyait à la paix, malgré les passions aveugles qui pourraient troubler le repos de l'Europe. M. Thiers fait assez rarement de la politique extérieure; en pareil cas, ses affirmations ont donc une certaine importance.

Vous avez remarqué une note évidemment communiquée à l'agence Havas par le ministre de l'intérieur et où il est dit que M. de Fourtoul n'a adressé aucune circulaire-programme aux préfets: il préfère les appeler à Versailles et les entretenir de vive voix. Les malheurs de M. Beulé et de M. Pascal sont bien faits pour dégoûter un ministre prudent des circulaires *non confidentielles*.

On s'entretient beaucoup de la proposition de M. Wolowski. Ce serait un emprunt déguisé; mais on évaluerait un nouvel appel au crédit, et la question de l'équilibre du budget, qui est encore en suspens, serait résolue par le fait, avec un excédent assez considérable. Ce projet n'est pas mal accueilli, dit-on, dans le monde des affaires, malgré l'émission de titres nouveaux qu'il suppose.

A l'Assemblée, on en a encore peu parlé; mais il faut se rappeler qu'une proposition moins radicale de M. Léon Say a été rejetée à la fin de la dernière session. Il est vrai que M. Magne est dans un grand embarras: l'augmentation d'un demi-décime sur tous les impôts indirects et sur l'enregistrement, qu'il se proposait de demander à l'Assemblée, a reçu un mauvais accueil du conseil d'Etat à qui elle avait été préalablement soumise. Du reste, M. Magne est toujours dans la Dordogne, ce qui commence à irriter beaucoup de députés même à droite. On voudrait que le maréchal donnât à choisir à M. Magne entre une retraite définitive ou une participation plus sérieuse à l'œuvre si ardue de notre administration financière.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Le cardinal Chigi est arrivé.

Berlin, 2 juin, soir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord reproduit l'article de l'Indépendance Belge dans lequel ce journal dit qu'il est inutile de démentir des bruits comme ceux d'une nouvelle candidature au trône d'Espagne et d'un attentat contre la neutralité du Luxembourg; il ajoute que la neutralité du Luxembourg est tout à fait à l'avantage de l'Allemagne et que M. de Bismarck n'a jamais pris don Quichotte pour modèle.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Le congrès dont l'initiative a été prise ici et qui doit s'ouvrir le 15/27 juillet à Bruxelles n'a absolument qu'un but humanitaire en temps de guerre. La politique en est exclue. Les gouvernements ne seront représentés que par de hauts personnages militaires.

Calcutta, 2 juin.

La prochaine récolte du riz a souffert par suite de la sécheresse pendant le mois de mai.

Boulevard: Emprunt, 94.75; Turc, 48.40; Extérieur, 19 1/4.

Santander, 3 juin.

Une bataille est attendue devant Estella, où les carlistes sont nombreux.

Le général Loma est arrivé, venant de Santander.

Hendaye, 3 juin.

Le blocus de Hernani par les carlistes a été levé par suite de l'arrivée hier matin, à Saint-Sébastien, de trois vapeurs chargés de troupes que doit commander, dit-on, le général Loma.

Washington, 3 juin.

Le Sénat a sanctionné à l'unanimité la nomination de M. Briston comme ministre des finances.

